

Procès Matata : jour de vérité ce lundi à la Cour constitutionnelle

P. 3

ECONEWS

Directeur de Publication : Faustin Kuediasala N°508 du lundi 15 au mardi 16 novembre 2021 Prix : 3.000 FC

Journal en ligne
et Tri-hebdomadaire
d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/89 301 93 05
+ 243 903 185 670
E-mail : kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

Marche anti-Céni

Shadary, Mwilanya, Minaku... à l'épreuve de la rue

P. 2

Qatar 2022 : la RDC gagne sa finale du groupe et file en barrages

Pour son dernier match du groupe face au Bénin, la République Démocratique du Congo a fait l'essentiel en se qualifiant pour les matchs de barrages des éliminatoires, zone Afrique, de la Coupe du Monde de football, Qatar 2022. Deux buts lui ont suffi (Mbokani et Ben Malango) pour prendre la tête du groupe J. Avec cette victoire, la RDC se trouve dans les dix équipes africaines qui vont se battre en mars 2022 pour les cinq places réservées à l'Afrique. Pour le Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, présent dimanche au stade des Martyrs, toute la nation est derrière les Léopards pour une place au Qatar, 48 ans après la dernière qualification en 1974 de la RDC à une phase finale de la Coupe du Monde.

P. 11



PARLONS-EN

Reculer pour bien sauter

ECONEWS

Le Gouvernement de la République a opté pour l'apaisement. Désormais, il faut payer entre 300.000 et 600.000 francs congolais comme frais de scolarité des enfants du maternel et du secondaire. Ceux du primaire ne paieront absolument rien.

Un accord trouvé entre le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et technique et les syndicats a permis de trouver cette solution médiane.

Du coup les cours ont effectivement repris après deux mois de temps perdu. Une situation qui pouvait être évitée dans la mesure où l'intransigeance stérile du ministre Tony Mwaba n'a servi absolument à rien.

(Lire page 2)

**Soutien à
l'entrepreneuriat local :
960 jeunes subventionnés
dans le cadre du
PADMPME**

P. 5

**Le PALU condamne
fermement l'attaque de son
siège par les manifestants
de Lamuka à Kinshasa
et à Kikwit**

P. 12

Marche anti-Céni

Shadary, Mwilanya, Minaku...
à l'épreuve de la rue

La roue de l'Histoire tourne. «On ne peut pas nous intimider !» On se souvient encore de cette phrase assassine prononcée en 2020 par Emmanuel Ramazani Shadary, peu avant la désintégration de la coalition FCC-CACH. Finalement, dans le bras de fer engagé avec le Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshisekedi, c'est ce dernier qui est sorti gagnant devant un FCC (Front commun pour le Congo), totalement essoufflé. La suite aura été dramatique pour la famille politique de l'ancien président Joseph Kabila. Avec le nouveau décor qui se met en place, le Président de la République a réussi à plaider ses pions aussi bien à la Céni (Commission électorale nationale indépendante) et à la Cour

Emmanuel Shadary, Aubin Minaku, Néhémie Mwilanya et bien d'autres ténors du FCC (Front commun pour le Congo) expérimentent depuis quelque temps l'opposition. Ils ont marché samedi sur plusieurs kilomètres à Kinshasa pour dire non à la politisation de la Commission électorale nationale indépendante (Céni). Un exercice qui démontre que la démocratie congolaise se porte bien.

Les leçons à tirer sont multiples. Les gouvernants d'hier qui n'hésitaient pas d'ordonner aux policiers de tirer sur les manifestants ont bénéficié d'un bon encadrement de la même police. Ces opposants en stage ont mobilisé du monde. Un tour au rond-point Moulaert a permis aux observateurs de se rendre compte que la mobilisation était bien réelle.

En lieu et place de 4.000 manifestants vus par la police, la réalité est qu'il n'y avait pas moins de 10.000 personnes qui avaient

battu le pavé samedi. Au rond-point Moulaert seulement, il y avait plus de 5.000 manifestants avec la première vague conduite par Minaku, Tshibanda, Shadary, Nzekuye, Tshibala. La seconde vague, avec Davos Kitoko, Ados Ndombasi, Papy Mbaki, Néhémie Mwilanya, est venue aussi avec au moins 5.000 marcheurs sous la pluie fine.

Du côté de Lemba, c'était la même réalité. Un déferlement humain au-delà de 4.000 manifestants était vu.

DES LEÇONS À TIRER

Le régime a tiré des dividendes substantiels en termes de gains politiques. Le régime Tshisekedi a consolidé l'aspiration démocratique du pays. On peut marcher en RDC et être encadré par la police. On peut lancer des quolibets, voire des propos hostiles au chef de l'Etat sans recevoir des visiteurs nocturnes et être tué.

constitutionnelle, c'est dans la rue que le FCC a décidé de faire recours pour faire entendre sa voix. Une dure expérience, après avoir régné en maître dans le pays durant 18 ans. Pour le FCC, c'est à un apprentissage douloureux auquel il devra se soumettre. Samedi 13 novembre, les grands ténors du FCC, principalement Emmanuel Shadary, Aubin Minaku, Raymond Tshibanda, Bruno Tshibala et bien d'autres, avaient bravé la pluie pour marquer leur désapprobation à un processus électoral qu'il juge déjà truqué dès le point de départ. Pas facile d'enfourcher la tunique d'opposant, après avoir goutté aux délices du pouvoir.

ECONEWS

Le régime Tshisekedi a démontré qu'il est possible d'avoir une marche au bilan zéro incident majeur, zéro arrestation, zéro blessé et surtout zéro mort. Ce qui était inconcevable avec le régime Kabila pour lequel manifester équivalait à prendre un rendez-vous avec la mort. D'ailleurs, les mêmes qui ont marché sans être inquiéter disaient : «*Dites adieu à vos enfants et votre famille en décidant de manifester*».

Si Kabila et les siens avaient agi de la même manière, Rossy Mukendi, Thérèse Kapangala, ... seraient toujours en vie.

L'autre leçon à tirer de cette marche est que les Eglises ne sont pas partisans. Le Président de la République et l'UDPS doivent rapidement recadrer leur approche avec les Eglises catholique et protestante. Elles sont sur la voie de l'objectivité qui fait défaut auprès de l'extrémisme du camp présidentiel. Le signal est fort.

L'intelligence politique ap-

pelle à un rapide rapprochement. L'UDPS n'avait-elle pas fait du 50/50 avec les Catholiques ? L'ont-ils déjà oublié ? Si oui, il y a risque que l'histoire se répète. Ça ne portera pas bonheur au régime.

Une autre leçon à tirer est que le nom de Kabila est revenu à la surface. Il est chanté et ses partisans sont acceptés. Ce qui est une bonne indication du degré de déception enregistré par la population dans la gouvernance Tshisekedi. Ce n'est pas le parfait amour, mais plutôt un ras-le-bol. On note enfin la bonne tenue des militants de l'UDPS et de l'Union sacrée qui n'ont pas perturbé cette marche.

A tout prendre, c'est la démocratie qui a pris plus de galons. Bien plus, le Chef de l'Etat a gagné en crédibilité en termes de défenseur de la démocratie. Sans compter la Police nationale congolaise et les forces de sécurité qui ont superbement joué leur partition en laissant s'exprimer librement le jeu démocratique.

PARLONS-EN

Reculer pour
bien sauter

(Suite de la Une)

Le ministre de l'EPST n'a pas compris que la gratuité avait un coût. Et qu'il n'appartenait pas aux seuls enseignants de porter le poids de cette mesure salutaire.

Le Gouvernement de la République, qui doit garantir l'effectivité de cette gratuité de l'enseignement de base, s'est fourvoyé dans des menaces des enseignants. Au finish, ces derniers se sont montrés malins. Ils viennent à l'école et tournent les pouces sans toucher à la craie. Les élèves étaient les premiers à prendre d'assaut le siège du parlement.

Encore une fois, la mauvaise perception de la situation a fait dire au premier vice-président de l'Assemblée nationale, Jean-Marc Kabunda-Kabunda, que ces enfants étaient manipulés ! Une déclaration immature d'autant que pour que les enfants se rendent compte que les cours ne sont pas donnés, ils n'ont pas besoin de commanditaires.

Le plus important est qu'une formule est trouvée pour que la prise en charge de la gratuité soit assurée. Les chefs d'établissements et les gestionnaires savent ce qui convient de faire. Tout sera récolté, mis ensemble et partagé entre l'ensemble des enseignants. Ceux du primaire compris. Le tour est joué.

Le Gouvernement peut continuer de prêcher l'évangile de la gratuité de l'éducation. Certes cet ambitieux programme du Chef de l'Etat n'a pas été totalement supprimé, acceptons néanmoins que le Gouvernement l'assouplisse pour sauver une année scolaire qui réunissait déjà tous les signes d'un arrêt généralisé

Gouvernement et parents d'élèves ont donc accepté de mettre chacun de l'eau dans son vin. Les parents peuvent bien se consoler, pour autant que les élèves auront finalement droit aux cours. Ils devront participer à l'effort national pour une année scolaire apaisée. Ils savent que cette charge est encore une fois portée par eux stoïquement pourvu que les enfants aillent à l'école.

Le Gouvernement, qui a reculé pour bien sauter, doit se dire qu'avec l'amélioration de l'espace budgétaire, il est temps que le budget de l'enseignement soit amélioré sensiblement dans le budget de l'Etat. La gratuité se prépare et se planifie. Espérons qu'en 2022, une part importante des ressources publiques sera allouée au secteur éducatif pour donner enfin un vrai contenu à la gratuité de l'enseignement de base.

Mémorandum des forces sociales et politiques réunies
autour du CALCC et du MILAPRO répondant à l'appel
des pères des Eglises catholique et protestante

A l'attention de l'Honorable Président de l'Assemblée Nationale
Notre pays traverse une des crises existentielles les plus fortes de son histoire. Aux éternels combats pour la démocratie se sont ajoutés, ces derniers temps, un combat sans précédent pour la vie et le Vivre ensemble.

Le Congo va mal, très mal. Et ne pas le reconnaître serait une fuite de responsabilité. La nation est en danger. Quant au peuple, souverain primaire, il est ignoré, chosifié, et plus que jamais laissé pour compte, en dépit du changement des dirigeants.

Le 16 octobre dernier, faisant fi de la volonté maintes fois exprimée par le peuple et les pères de l'église sur la nécessité d'avoir une CENI indépendante, l'Assemblée Nationale s'est empressée d'entériner un bureau de la CENI en violation de la loi organique sur la CENI et sans les représentants de l'Opposition.

Quelques jours plus tôt, la même Assemblée nationale avait choisi d'ignorer les cris du peuple congolais en appelant à la suppression du RAM, de même qu'elle continue à ignorer les pleurs des compatriotes du Nord Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri qui, à la quasi-unanimité, demandent la requalification d'un état de siège qui, en plus d'un an,

n'a en rien soulagé leurs souffrances.

La manifestation d'aujourd'hui montre clairement que la population a compris le message des Eglises, ici représentées par le CALCC et le MILAPRO, que des élections libres constituent la base essentielle de légitimité des institutions, le préalable sans lequel les problèmes sociaux, sécuritaires, éducatifs et sanitaires ne peuvent trouver des solutions véritables et durables.

Marcher pour une CENI indépendante et transparente, c'est donc marcher pour que plus jamais nous n'ayons des dirigeants nommés, corrompus et illégitimes à la tête de nos institutions politiques.

Marcher pour une CENI dépolitisée, c'est refuser à jamais la fabrication des résultats au profit d'un camp politique et l'institutionnalisation de la fraude et de la corruption, plutôt que le bulletin de vote, comme mode d'accès au pouvoir.

Marcher pour une loi électorale forte, c'est refuser que des juges instrumentalisés puissent proclamer des résultats fabriqués de toutes pièces pour mettre en place des parlements, sur fond de corruption, au service des dirigeants eux-mêmes corrompus.

Marcher pour des élections libres

c'est enfin choisir des dirigeants légitimes qui travailleront dans l'intérêt du peuple pour mettre fin à l'insécurité dans l'Est, pour supprimer des taxes injustes comme le RAM, pour promouvoir un enseignement de qualité et surtout, permettre aux filles et aux fils du Congo de vivre dans des meilleures conditions.

Cela étant, la marche d'aujourd'hui est historique. Mais elle ne constitue que la première pierre d'un grand chantier, celui de la construction d'un Congo conforme au destin de grandeur qu'a conçu pour lui le Créateur.

Le peuple congolais en est conscient. Et, plus que jamais, il est résolu à ne pas abandonner le combat pour le recouvrement de sa souveraineté et de sa dignité. C'est pourquoi, Nous, forces vives de la Nation réunies autour du CALCC et de MILAPRO, répondant à l'appel de nos Pères spirituels, et conformément à notre déclaration du 25 octobre dernier, demandons une foison à qui de droit de privilégier l'intérêt supérieur de la Nation et d'annuler la mise en place irrégulière et illégale du bureau de la CENI faute de quoi d'autres manifestations de grande envergure seront organisées de manière plus permanente dans les prochains jours.

Les élections constituent le socle

principal sur lequel se construit un Etat d'État soucieux des besoins sociaux, économiques et politiques de ses citoyens.

Il est donc essentiel que les élections de 2023 soient radicalement meilleures que les précédentes.

Pour ce faire, il est urgent et impératif de construire un véritable consensus national autour des animateurs de la CENI et de la loi électorale.

Il est impératif et urgent d'œuvrer ensemble pour une CENI dépolitisée, indépendante et transparente.

Il est tout aussi important et urgent de mettre fin à l'insécurité dans l'Est du pays, de mettre fin à l'escroquerie d'état dénommée RAM, et de résoudre les problèmes que posent la mise en œuvre de la gratuité de l'enseignement.

Le peuple s'est levé. Le peuple restera mobilisé et en action jusqu'à la résolution de toutes ses revendications.

Que Dieu bénisse la RDC et qu'il veille sur son peuple.

Fait à Kinshasa, le 13 novembre 2021

POUR LE MILAPRO/ECC
JEFF PAMBI MABUDIGA
SECRÉTAIRE NATIONAL

POUR LE CALCC/CENCO
JEAN-BOSCO LALO KPASHA
PRÉSIDENT

Procès Matata : jour de vérité ce lundi à la Cour constitutionnelle

Ce lundi 15 novembre 2021, la Cour constitutionnelle a rendez-vous avec l'Histoire. Pour son premier procès pénal, la Cour constitutionnelle se prononce sur les exceptions et les préalables soulevés par la défense de l'ancien Premier ministre Matata Ponyo Mapon dans l'affaire Bukanga-Lonzo. La Cour constitutionnelle va-t-elle se dessaisir de ce dossier en se déclarant incompétente ou suivra-t-elle la voie de la perdition dans laquelle l'entraîne, depuis l'instruction de ce dossier, son procureur général ? Autant de questions qui alimentent la chronique dans la ville haute. Quoi qu'il en soit, le rendez-vous est pris pour ce lundi à la haute Cour.

ECONEWS

Troisième jour d'audience du procès Matata dans l'affaire Bukanga-Lonzo, fixé devant la Cour constitutionnelle. Dans le box des accusés, il y a bien sûr l'ancien Premier ministre, Patrice Kitebi, ministre délégué aux Finances au lancement du projet du Parc agro-industriel de Bukanga-Lonzo et le Sud-africain Christo Grobler, directeur-général d'Africom Commodities, société gestionnaire du Parc. Puis, rien d'autre !

Alors que Bukanga-Lonzo, un projet gouvernemental, est censé avoir impliqué plusieurs ministres, le procureur général près la Cour constitutionnelle a préféré faire un tri en sélectionnant ses accusés. Qu'importe ! C'est cela aussi la justice au Congo qui se veut démocratique. Une justice à géométrie variable.

Dans tous les cas, c'est aujourd'hui lundi que la Cour constitutionnelle se prononce sur les exceptions et les préalables soulevés par la défense de Matata.

LES DEUX FEUX ROUGES

Dans la brillante note de plaidoirie présentée, le lundi 8 novembre 2021, par le professeur Nyabirungu, la défense a soulevé une série d'irrégularités dans l'action engagée devant la Cour constitutionnelle.

Premièrement, la défense a relevé que la Cour constitutionnelle n'est pas le juge naturel de Matata, étant entendu que la compétence de la Cour ne se limite qu'au Président de la République et le Premier ministre en fonction. A ce titre, la défense reste convaincue que la Cour constitutionnelle ne peut que se dessaisir de ce dossier en se déclarant incompétente –



Sereir, Matata attend ce lundi le verdict de la Cour constitutionnelle

le juge naturel étant plutôt la Cour de cassation, au regard de son statut de sénateur.

En second lieu, la défense de Matata a fait remarquer que, si la Cour constitutionnelle persistait dans sa détermination à juger Matata comme Premier ministre, elle devra alors requérir le vote favorable du Parlement réuni en Congrès, avec une majorité de deux-tiers.

Entre défendre le droit ou protéger son serment de dernier rempart de la légalité constitutionnelle, les neuf juges de la haute Cour devront faire un choix. A première

vue, cet exercice ne relève de l'impossible si jamais la Cour constitutionnelle ne se laisse guider que par le droit. Mais, il deviendra un exercice si d'autres considérations autres que juridiques s'invitent dans ce dossier. Ce qui n'est pas exclu au regard de l'évolution de ce dossier, depuis la phase préjuridictionnelle initiée par le procureur général près la Cour constitutionnelle.

Toujours est-il que Matata sera fixé sur son sort ce lundi 15 novembre 2021. Ça sera aussi le début d'un nouvel épisode dans l'affaire Bukanga-Lonzo. Beaucoup de

choses ont été dites autour de ce Parc. Certes, rien n'interdit à la Justice de se pencher sur la débâcle de ce grand projet qui avait, en son temps, réussi l'entier soutien de la Banque mondiale, prête à le dupliquer dans d'autres provinces de la RDC, mais, au nom de l'Etat de droit, tous réclament un procès juste et équitable.

A ce jour, le Parc agro-industriel de Bukanga-Lonzo reste un mystère. Pourquoi ce projet n'a pas survécu au départ, fin 2016, de son initiateur, Matata Ponyo Mapon, de la Primature ? C'est la clé de l'énigme.

Lamuka, FCC, les laïcs catholiques et protestants unis pour un processus électoral inclusif

I. MASTALA

N'ayant pas trouvé gain de cause dans le cadre des institutions, c'est dans la rue que le «Bloc patriotique», ce mouvement qui réunit les forces politiques et sociales, a décidé de faire entendre sa voix.

Samedi, le «Bloc patriotique» a lancé un appel à une grande mobilisation pour défendre un processus électoral qu'il juge déjà piégé, particulièrement en l'absence d'un consensus autour de nouveaux animateurs de la Céni (Commission électorale nationale indépendante).

Le Ministère des Laïcs Protestants (MILAPRO), le Conseil de l'Apostolat des Laïcs Catholiques du Congo (CALCC) se sont joints à Lamuka du tandem Muzito-Fayulu et au Front commun pour le Congo (FCC) de Joseph Kabila, des alliés de circonstance, pour protester contre la politisation de la Céni et contre la mise en place de la «taxe» RAM (Régistre d'appareils



Ramazani Shadary, Aubin Minaku, François Nzekuye, Raymond Tshibanda étaient à la première ligne de la marche.

reils mobiles). Malgré la pluie qui s'est abattue samedi dans la ville de Kinshasa, plusieurs personnes ont été au rendez-vous.

A Kinshasa, les manifestants sont partis de trois sites différents : Super Lemba, rond-point Moulaert et marché Selembao. Un très grand dispositif policier était déployé pour encadrer les manifestants.

Comme convenu, à l'issue de cette marche, un mémorandum a été transmis aux autorités compétentes pour

un processus électoral élagué de toute irrégularité.

Comme partout ailleurs, sur la place Super-Lemba, sous une pluie battante, les militants de Lamuka ont massivement répondu à l'appel de leurs leaders. Sur tout le parcours, encadré par la Police nationale congolaise, les militants de Lamuka scandaient des chansons patriotiques pour exprimer leur désaccord sur plusieurs questions qui alimentent la chronique politique.

La question de la désignation de Denis Kadima à la tête de la nouvelle équipe dirigeante de la Céni, la question du Registre des appareils mobiles (RAM) et tant d'autres étaient comptés parmi les principales revendications.

La palme d'or revient aux éléments de la Police nationale congolaise qui ont fait preuve d'un professionnalisme sans pareil. Toujours est-il que des incidents mineurs ont été signalés, mais rapidement maîtrisés par les forces de l'ordre.

Plusieurs leaders de la Société civile et de l'opposition ont aussi répondu présents à l'appel du Bloc patriotique.

L'Écidé de Fayulu et le Nouvel Elan d'Adolphe Muzito sont partis de Lemba. Les partis membres du FCC se sont donné rendez-vous à Bandal Moulaert avec la présence remarquée d'Emmanuel Shadary, d'Aubin Minaku, de Bruno Tshibala, de Benoît Kambere et tant d'autres. A la tête du CLC, qui s'est aussi mobilisé, la troupe était con-

duite par Me Hervé Diakiese.

Sur la place Pont Cabu, quelques manifestants ont été dispersés à coup de gaz lacrymogènes par la Police à la suite d'une altercation avec certaines personnes identifiées comme membres du parti présidentiel.

Certains manifestants voulaient aussi s'en prendre aux effigies de Félix Tshisekedi à la fin de la manifestation.

Globalement, la manifestation s'est déroulée dans le calme. La police, déployée le long de grandes artères, selon les itinéraires fixés de commun en accord avec l'autorité urbaine, a bien encadré les manifestants.

Pour le FCC, qui se range désormais dans l'opposition, il a profité de multiplier ce genre de manifestations jusqu'à ce que le pouvoir, dit-il, revienne à la raison sur plusieurs sujets de leurs revendications.

La marche du 13 novembre a vécu, au grand bonheur de la démocratie congolaise.

En prenant la défense de la Présidence de la République

L'ODEP remet en cause l'impartialité de Jules Alingete, patron de l'IGF

Inspecteur général des finances – chef de service de l'Inspection générale des finances, service rattaché à la présidence de la République, Jules Alingete Key, est dans le viseur de l'ODEP (Observatoire pour la dépense publique) qui continue à le considérer comme un « propagandiste politique » qui ne cache pas ses liens étroits avec sa tutelle. Pour le professeur Florimond Muteba, coordonnateur de l'ODEP, Jules Alingete ne fait pas preuve d'impartialité. En prenant publiquement la défense de la Présidence de la République l'ODEP note que Jules Alingete plonge le pays dans « l'indiscipline budgétaire ».



Jules Alingete Key, patron de l'IGF

ECONEWS AVEC ACTUALITE.CD

Service public rattaché à la Présidence de la République, l'Inspection générale des finances se sent totalement liée à sa tutelle. Dans ses nombreuses prises de position, son patron, Jules Alingete Key, ne s'en cache pas. Ce qui irrite terriblement l'Observatoire de la dépense publique (ODEP) qui n'hésite pas à remettre en cause l'impartialité de l'IGF.

Le patron de l'IGF serait-il finalement un « propagandiste politique » au service de la Présidence de la République ? L'ODEP y croit fermement.

En effet, l'ODEP continue de fustiger les propos de Jules Alingete qui a rejeté les allégations selon lesquelles les dépassements budgétaires régulièrement enregistrés à la Présidence de la République seraient un détournement ou un acte de mauvaise gestion.

Pour le coordonnateur de l'ODEP, Florimond Muteba, cité par le site d'infos en ligne actualite.cd, le chef de service de l'IGF est devenu le chantre et l'apôtre de l'indiscipline budgétaire. Il continue de rappeler que le dépassement budgétaire est

une faute grave de gestion.

« J'ai le regret que l'Inspecteur général de l'IGF est devenu le chantre et l'apôtre de l'indiscipline budgétaire ou mauvaise gouvernance et non de l'orthodoxie dans la gestion des finances de l'Etat. En justifiant les dépassements budgétaires à la Présidence de la République, Jules Alingete plonge le pays dans l'indiscipline budgétaire. Il plonge les gouverneurs de province, les ministres, les PDG des entreprises, les recteurs des Universités, les gestionnaires des institutions publiques, tous, dans les dépassements et l'indiscipline budgétaire. Au lieu d'être l'apôtre de l'orthodoxie. Étant le plus haut fonctionnaire de cette deuxième institution supérieure des contrôles, comment pourrait-il contrôler la Présidence qu'il est en train de défendre à grands cris. C'est dommage que l'inspecteur Jules Alingete tiennent de tels propos », a-t-il dit, répondant aux questions d'actualite.cd.

Florimond Muteba précise que le dépassement budgétaire est condamné par la loi de Finances Publiques (LOFIP). Il explique également de façon laconique, ce qu'il faut savoir sur le dépassement budgétaire.

« Les dépassements budgétaires, c'est lorsqu'on vous donne un crédit légalement par le budget ou la loi votée par le parlement mais vous préférez aller au-delà de ce crédit en violation de la LOFIP (Loi de finances publiques) qui parle de la limitation des crédits budgétaires et qui les considère comme des fautes de gestion. Et pour lesquels, il n'y a pas lieu de trouver des exceptions car il s'agit des fautes graves de gestion », a fait remarquer Muteba.

Le coordonnateur de l'ODEP a dressé une liste de 12 observations se rapportant aux dépassements budgétaires et qui en fait, selon lui, une faute de gestion dans les finances publiques.

Il s'agit de : « 1. La non crédibilité du budget. Quand comme en 2020 on prévoit un budget de 11 milliards de dollars US et qu'on ne mobilise que 3,7 milliards, les plus puissants chercheront à consommer des crédits initiaux mal évalués et les

secteurs pro-pauvres vont être sacrifiés; 2. L'indiscipline budgétaire; 3. Le non-respect de la procédure de décaissement des fonds selon la chaîne de la dépense; 4. Le dépassement des allocations budgétaires des institutions et ministères de souveraineté au détriment des ministères à caractère social et économique; 5. Le manque de réalisme du budget oblige le gouvernement à réajuster ses ambitions pour les aligner sur ses capacités réelles de financement afin d'éviter d'affaiblir tout l'ensemble du processus budgétaire; 6. Le déficit du suivi et de contrôle par le parlement, l'IGF, et la Cour des Comptes dans l'exécution du budget; 7. Le manque de poursuites pour sanctionner des personnes impliquées dans le non-respect des procédures; 8. Plus des moyens pour les institutions et très peu pour les secteurs pro-pauvres; 9. La non prise en compte du principe sacré de la justice distributive; 10.

L'impossibilité de mettre en œuvre les belles orientations du plan national stratégique de développement; 11. La non prise en compte des recommandations de la Société civile pour améliorer la gouvernance budgétaire; 12. Le dépassement budgétaire est un indice de probable vol de fonds publics et de corruption.»

LES VOYAGES DU CHEF DE L'ETAT RAPPORTENT PLUS AU PAYS

Dans une prise de position publique, Jules Alingete a également pris la défense du Chef de l'Etat dont les voyages à l'étranger, selon lui, ont rapporté plus au pays.

Alors que certains dénoncent des dépenses de voyage qui dépasseraient déjà 100 millions USD, Jules Alingete a fait observer que ces dépenses se situeraient en deca de 50 millions USD.

« C'est nous qui connaissons les chiffres. On est à moins de 50 millions USD. Qu'on ne vous trompe pas. On est juste en train d'intoxiquer la population. Moi, j'ai le monitoring du compte général du Trésor. Impossible ! On ne peut pas aller au-delà de 50 millions USD. En plus, ces déplacements du Chef de l'Etat ont créé la notoriété et la crédibilité de notre pays auprès des institutions financières internationales », a indiqué le patron de l'IGF.

Dans l'opinion publique, on continue à croire, à l'instar de l'ODEP, que le patron de l'IGF se montre trop tolérant lorsqu'il s'agit de la Présidence de la République, sa tutelle.

L'Assemblée nationale entame cette semaine l'examen du projet de budget 2022

HUGO TAMUSA

Les projets de loi de finances rectificative de l'exercice 2020 et de reddition des comptes de l'exercice 2021 ayant été jugés recevables samedi, l'Assemblée nationale devait déjà entamer cette semaine l'examen du projet de budget de l'Etat 2022. En tout cas, pour l'instant, rien ne pourrait arrêter cette machine.

A l'Assemblée nationale, on s'attèle à rattraper le temps perdu, plus d'un mois après le dépôt par le Premier ministre du projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2020.

Déposé depuis le 15 septembre 2021 au bureau de l'Assemblée nationale, le projet de budget 2022 est présenté en équilibre, en recettes et en dépenses, à hauteur de 20.682,6 milliards de FC (environ 10,3

milliards USD), soit un taux d'accroissement de 41,5% par rapport au Budget initial de l'exercice 2021 chiffré à 14.620,5 milliards de FC.

Lors de son dépôt, le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge, avait rappelé que les priorités du projet de Budget 2022 restent la sécurité, le social de la population ainsi que la tenue des élections en 2023.

« En termes de priorités, ils sont restés les mêmes que ceux édictés dans le cadre du programme du Gouvernement, qui a été adopté ici au mois d'avril de cette année, c'est-à-dire, avec comme priorités, la sécurité, le secteur social notamment la santé et l'éducation. Mais aussi l'appui à nos réformes et la préparation, non seulement au processus de recensement qui va être lancé, mais aussi aux élections de 2023, qui doivent

être organisées dans le temps. La hauteur du budget est de plus 20 mille milliards de francs congolais. C'est un accroissement de plus ou moins 40 % par rapport à l'exercice budgétaire 2021 qui, lui, était d'un peu plus de 14 mille milliards. Et, en termes d'accroissement pour la loi rectificative pour l'année 2021, c'est à peu près un accroissement de 13 %. Nous sommes plus ou moins sur la bonne lancée. Et nous allons continuer à travailler dans ce sens, sous l'impulsion, bien sûr, de son Excellence Monsieur le Président de la République », avait indiqué le chef du Gouvernement.

BOJI SANGARE ET NICOLAS KAZADI PASSENT LEUR TEST

Au cours de la plénière du samedi 13 novembre 2021, les

députés nationaux ont eu droit aux explications et réponses du ministre d'Etat, ministre du Budget, Aimé Boji, et celles du ministre des Finances, Nicolas Kazadi, en rapport aux préoccupations soulevées sur le projet de collectif budgétaire 2021 et le projet de reddition des comptes 2020.

S'agissant de l'opportunité de l'actuel collectif budgétaire, le ministre d'Etat a rappelé les dispositions légales de la loi sur les finances publiques, notamment celle qui stipulent : « Seule la loi rectificative peut, en cours d'année, modifier certaines dispositions de la loi de finances de l'année en cours ».

Selon, le projet de collectif budgétaire 2021, qui prévoit une hausse de plus d'un (1) milliard USD par rapport au budget initial de l'exercice 2021, vise à « réajuster les agrégats économiques et redéfinir la trajectoire des finan-

ces publiques au regard de récentes évolutions de la situation socio-économique du pays ».

Pour répondre aux différentes revendications sociales, une grande partie de la plus-value du présent collectif est affectée à l'amélioration des conditions sociales des travailleurs de l'Etat, notamment les enseignants, les médecins et autre personnel de santé. « Il reste beaucoup à faire, mais les efforts consentis portent déjà des fruits », a rassuré Aimé Boji Sangara.

Abordant la question de la reddition des comptes de l'exercice 2020, le ministre Nicolas Kazadi a fourni des explications nécessaires sur les divergences, les dépassements ou les faiblesses d'exécution du budget de l'Etat.

Il est d'avis que cette situation tient à la qualité de la révision budgétaire, des imprévus et des questions de souveraineté.

Soutien à l'entrepreneuriat local : 960 jeunes subventionnés dans le cadre du PADMPME

Ils étaient 1.500 sur la ligne de départ, mais seuls 960 ont franchi la ligne d'arrivée. Ce qui leur donne droit à une subvention de soutien à l'entrepreneuriat privé, dans le cadre du Projet d'appui au développement de micro, petites et moyennes entreprises (PADMPME), financé par la Banque mondiale à hauteur de 100 millions USD. C'est le jeudi 11 novembre 2021 que le Concours des plans d'affaires des jeunes entrepreneurs et porteurs de projets (COPA/Jeunes) a livré son secret. Témoin de l'évènement : le ministre d'Etat, ministre de l'Entrepreneuriat, Petites et moyennes entreprises, Eustache Muhanzi.

FRANCIS M.

Des jeunes entrepreneurs, répartis dans quatre grandes villes de la République Démocratique du Congo, à savoir Kinshasa, Lubumbashi, Matadi et Goma, vont bénéficier d'une enveloppe de plus de 17 millions USD de soutien à leurs activités dans le cadre du PADMPME. C'est ce qui ressort de la publication, le jeudi 11 novembre 2021, des résultats du Concours des plans d'affaires des jeunes entrepreneurs et porteurs de projets (COPA/Jeunes).

Prenant la parole pour la circonstance, le ministre Eustache Muhanzi s'est dit fier de l'aboutissement heureux de ce processus, réaffirmant la détermination du Gouvernement à accompagner la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes.

«J'ai un sentiment de fierté qui peut se justifier par l'accomplissement aujourd'hui d'une étape importante dans la réalisation du programme du gouvernement de la République pour qui la promotion de l'entrepreneuriat, particulièrement celui des jeunes occupe une place de choix au cœur de dispositif de la politique économique du pays. Le chef de l'Etat a

traduit en acte concret les 20 piliers de la promotion de l'entrepreneuriat placé sous son mandat. Le gouvernement de la République, par le truchement de mon ministère veille à la concrétisation de cette vision. A cet effet, plusieurs instruments ont été mis sur pied, il y a : l'adoption du document de la stratégie nationale du développement des PME, Le programme national du développement de l'entrepreneuriat au Congo et le projet d'appui au développement des micro, petites et moyennes entreprises. Ces éléments constituent la réponse programmatique aux contraintes de l'entrepreneuriat en RDC. Nous allons continuer à discuter avec nos partenaires pour amener ce projet dans toutes les villes de la RDC», a-t-il déclaré.

L'une des lauréates au concours COPA/Jeunes, approchée par actualite.cd, n'a pas caché sa joie de se retrouver parmi les heureux bénéficiaires de ce programme gouvernemental.

«Nous sommes heureux d'exprimer notre gratitude, premièrement envers le Chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, qui a une vision sur l'emploi des jeunes. Nos remerciements s'adressent également aux PADMPME qui ont as-



Le ministre Eustache Muhanzi remet symboliquement le chèque représentant l'enveloppe affectée au COPA/Jeunes

suré un processus transparent à travers la firme de mise en œuvre grâce à laquelle nous avons bénéficié d'une formation de haute facture sur l'entrepreneuriat. Ainsi, nous sommes à ce jour aguerris et en possession d'outils qui nous mèneront au développement de nos entreprises et nous permettrons de créer de l'emploi», a-t-elle dit.

Un communiqué de l'Unité de coordination du PADMPME précise qu'« en ce qui concerne les résultats des candidats des villes de Matadi et Lubumbashi, ils seront dévoilés progressivement au cours des cérémonies de proclamation solennelle prévues à cet effet ». Et de souligner : «A chaque occasion, un chèque-témoin sera remis de manière symbolique à un représentant et une représentante des bénéficiaires par le ministre d'Etat, ministre national de l'Entrepreneuriat, petites et moyennes entreprises et artisanat».

L'Unité nationale de coord-

ination du PADMPME établit deux catégories des bénéficiaires : la première catégorie est constituée de 30% des lauréats, qui recevront chacun 22.000 USD. Ensuite, la deuxième catégorie est constituée de 70% des lauréats, qui toucheront chacun 17.000 USD. Cette différence est due, aux exigences de leurs business plan, apprend-on de la coordination du PADMPME.

La publication des résultats du COPA sera suivi du décaissement des subventions assorti d'un accompagnement technique pour chaque lauréat pendant une durée de six mois.

Rappelons que le COPA est une initiative du Gouvernement congolais, avec le soutien technique et financier de la Banque mondiale, et pilotée par le ministère de l'Entrepreneuriat, petites et moyennes entreprises et artisanat, à travers l'Unité de coordination du PADMPME.

Sa mise en œuvre a été assurée par un consortium composé

de cabinets indépendants, dont «Deloitte Afrique», «Kivu Entrepreneurs» et «I et F Entrepreneuriat», à travers un processus de sélection transparent et objectif.

Projet financé par la Banque mondiale, le PADMPME est ancré dans la vision du Président de la République, Félix Tshisekedi, dans son effort de promouvoir une nouvelle classe moyenne des Congolais par le soutien à l'entrepreneuriat local.

En effet, le Projet concerne cinq de 20 piliers de la politique du Chef de l'Etat, notamment la promotion de l'emploi et la formation professionnelle continue, l'autonomisation de la femme et la promotion de la jeunesse, l'amélioration du climat des affaires et la promotion de l'entrepreneuriat, la diversification de l'économie nationale et le développement du commerce, de l'industrie ainsi que des PME/PMI, et enfin la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et la vulnérabilité.

La SFI et la RDC s'associent pour apporter une énergie propre à plus de 1,5 million de personnes

ECONEWS

La Société financière internationale (SFI) et le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) ont signé, le jeudi 11 novembre 2021, un partenariat dans le cadre du programme «Scaling Mini-Grid» du Groupe de la Banque mondiale en vue de fournir une électricité propre, fiable et abordable à plus de 1,5 million de bénéficiaires, dont des foyers, des entreprises, des écoles et des hôpitaux.

Avec ses organisations sœurs, la Banque mondiale et l'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA), la SFI vont collaborer avec les autorités congolaises afin d'attirer des opérateurs privés pour développer, financer et exploiter des mini-réseaux à travers des partenariats public-privé. L'objectif est de soutenir la RDC dans son ambition de connecter à

l'électricité 30 % de sa population à l'horizon 2024, contre à peine 19 % actuellement.

Grâce à une source d'énergie renouvelable – en général des panneaux solaires – associée à un stockage par batteries et à un système local de distribution, les mini-réseaux verts peuvent alimenter des foyers, des petites entreprises et des industries non raccordés aux réseaux nationaux. Si le marché est encore sous-développé, les innovations en matière de technologies et de modèles commerciaux, ainsi que la baisse des coûts, font de ces mini-réseaux une solution de plus en plus populaire en Afrique.

Avec un objectif de plus de 200 mégawatts de capacité installée répartis sur deux projets initiaux de mini-réseaux et représentant un investissement total de plus de 400 millions de dollars US, le programme SMG pour la RDC constitue la plus grande opération en préparation dans ce do-

main sur le continent africain.

«Les mini-réseaux portés par le secteur privé sont au cœur de la stratégie gouvernementale pour favoriser l'accès à l'électricité dans les zones non desservies par la compagnie nationale», a déclaré Nicolas Kazadi, ministre des Finances de la RDC. Et d'ajouter : «Ils constituent une solution innovante et économique, capable d'améliorer les conditions de vie de nombreux Congolais et de stimuler l'activité économique.»

«Nous sommes convaincus par le potentiel des mini-réseaux verts pour aider à accélérer l'électrification de la RDC d'une manière durable et respectueuse de l'environnement. C'est pourquoi notre programme d'investissements prioritaires prévoit de déployer ces solutions dans 21 des 26 capitales provinciales, où vit aujourd'hui un tiers de la population congolaise n'ayant pas accès à l'électricité», a précisé

Olivier Mwenze Mukaleng, ministre des Ressources hydrauliques et de l'Électricité de la RDC.

Malgré une amélioration globale de l'accès à l'électricité dans les marchés émergents, l'Afrique est à la traîne. Selon le rapport de suivi de l'ODD 7, l'Afrique subsaharienne concentre les trois quarts du déficit mondial en matière d'accès, avec 570 millions de personnes – soit environ la moitié de la population de la région – non raccordées à l'électricité en 2019. D'après les estimations de la Banque mondiale, 90 % de la population mondiale sans accès à l'électricité vivra dans cette région à l'horizon 2030.

Le marché des mini-réseaux représente une opportunité d'investissement estimée par la Banque mondiale à plus de 200 milliards de dollars US pour connecter 500 millions de personnes à 210.000 mini-réseaux d'ici à 2030 dans les pays d'Afrique et d'Asie.

«Il est essentiel de soutenir le secteur de l'électricité en Afrique pour accélérer le développement du continent – et le secteur privé a un rôle central à jouer dans cet effort. Notre objectif est de travailler avec la MIGA et la Banque mondiale pour démontrer la viabilité et le potentiel d'expansion des mini-réseaux pour permettre à un plus grand nombre de personnes d'accéder à une énergie propre et favoriser la croissance économique», a souligné Sylvain Kakou, responsable Pays d'IFC pour l'Afrique centrale.

En plus d'être rentables, les mini-réseaux peuvent aussi avoir un impact positif sur l'environnement. Par exemple, 210 000 mini-réseaux alimentés par l'énergie solaire permettraient d'éviter le rejet de 1,5 milliard de tonnes d'émissions de CO₂. Ils offrent également aux services publics nationaux une solution gagnant-gagnant en ouvrant la voie à une expansion financièrement plus viable des réseaux électriques.

COP26 : rendez-vous manqué pour la justice climatique

De nombreuses ONG ont exprimé leur déception à l'issue de la COP26 de Glasgow, samedi soir, jugeant l'accord décevant même s'il laisse une étroite fenêtre pour limiter le réchauffement climatique à +1,5°C, comme le prévoit l'Accord de Paris. En fin de compte, la COP26 n'aura été qu'un rendez-vous manqué, les pays développés, réputés grands pollueurs, ayant décidé de camper sur leur position. Le texte final de la COP26 ne donne aucune assurance que les Etats limiteront le réchauffement climatique à 1,5°C, conformément à l'Accord de Paris. Les pays riches ont tourné le dos aux pays les plus pauvres, les plus exposés aux conséquences des changements climatiques, en refusant des financements pour les pertes et dommages.

ECONOMS

Au terme d'intenses tractations, les 200 pays réunis à Glasgow (Ecosse) pour la COP26 ont convenu, samedi soir, d'accélérer les efforts pour réduire le recours au charbon comme source d'énergie, revoir les engagements climatiques à la hausse d'ici l'année prochaine pour 2030 et doubler le financement de l'adaptation afin de garder un espoir d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat.

Si ces résultats sont substantiels, ils ne répondent pas suffisamment à l'urgence climatique et aux besoins des pays pauvres, premières victimes des dérèglements du climat, selon des ONG qui restent largement sur leur faim.

UN «FRAGILE ET FAIBLE ACCORD FINAL»

Pour Greenpeace, le «*fragile et faible accord final*» n'offre «*aucune réponse à une crise climatique déjà menaçante*».

Le WWF reconnaît que «*des progrès ont été réalisés*», mais déplore des «*décisions faibles dans un certain nombre de domaines importants, notamment l'adaptation au changement climatique, les pertes et dommages qu'il engendre et le financement climatique*» des pays développés, historiquement responsables du réchauffement climatique, aux pays pauvres.

Sur ce dernier point, le «*Pacte de Glasgow*» prévoit un doublement, d'ici 2025, du financement climat international pour l'adaptation des pays

du Sud aux conséquences du dérèglement climatique.

Mais sur le financement climat en général, aucun objectif chiffré n'a encore été fixé pour l'après-2025 alors que les pays développés ont échoué à remplir leur promesse d'atteindre 100 milliards de dollars américains annuels en 2020.

UN RENDEZ-VOUS MANQUÉ

Oxfam dénonce un rendez-vous manqué. Armelle Le Comte, responsable du plaidoyer climat d'Oxfam/France, déclare : «*Cette COP26 est un rendez-vous manqué pour la solidarité avec les populations les plus vulnérables. Certains dirigeants mondiaux ne vivent décidément pas sur la même planète que nous. Rien ne semble pouvoir les ramener à la raison pour mettre un terme à l'augmentation des émissions au détriment de l'humanité – ni les incendies, ni la montée du niveau des mers, ni encore les inondations et sécheresses à répétition. Il est douloureux de constater que les efforts diplomatiques ont une nouvelle fois échoué à se montrer à la hauteur de l'urgence climatique. Mais il ne faut pas désespérer : un mouvement grandissant de citoyen.ne.s à travers le*

monde défie les gouvernements et n'hésite pas à leur demander des comptes. Un monde meilleur est possible. Avec courage et détermination, nous n'avons d'autre choix que de continuer à nous mobiliser pour la justice climatique».

SOUTIEN FINANCIER POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Les populations des pays en développement ont besoin d'un soutien financier de la part des pays riches (qui sont les plus gros émetteurs historiques de gaz à effet de serre) pour, d'une part, s'adapter et décarboner leur économie et, d'autre part, pour faire face aux pertes et aux dommages, ces dégâts irréversibles liés au changement climatique qui les touchent d'ores et déjà si durement.

À Glasgow, les pays en développement, qui représentent plus de six milliards de personnes, ont proposé un mécanisme de financement pour les pertes et dommages afin de les aider à se reconstruire après des événements climatiques extrêmes. «*Les pays riches ont bloqué cette proposition et seulement consenti un financement limité pour de l'assistance technique*

et un 'dialogue'. Cette issue dérisoire est sourde à la souffrance de millions de personnes», déplore Armelle Le Comte.

«*Pour la première fois, un objectif pour le financement de l'adaptation a été convenu. L'engagement de doubler les financements pour l'adaptation est bien en deçà de ce que les pays en développement réclamaient et dont ils ont besoin, mais s'il est atteint, cela augmentera le soutien aux pays en développement de plusieurs milliards de dollars US*», juge Armelle Le Comte.

Pour le réseau d'ONG Climate Action Network (Can), l'Europe et l'Union européenne «*ont échoué à peser de tout leur poids pour soutenir collectivement les avancées dont les pays et les communautés vulnérables ont si désespérément besoin en matière de financement des pertes et dommages*».

Toutes soulignent cependant la possibilité de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. «*Mais la fenêtre se referme rapidement, il est donc temps pour les dirigeants et dirigeantes du monde entier de tenir toutes leurs promesses pour garantir l'avenir que nous voulons et méritons toutes et tous*», conclut le WWF.

COP26 : Et si la RDC mettait en place une stratégie de communication gouvernementale !

Les rideaux sont tombés sur la Conférence des Nations Unies sur le climat (COP26) à Glasgow (Ecosse), où les délégués de 197 pays et organisations ont accepté un accord «*plein de sens pour notre planète et sa population*», a déclaré Alok Sharma, président de la COP26.

Alok Sharma s'est, par ailleurs excusé, des changements de dernière minute sur le texte final de l'accord introduits sur la question des énergies fossiles à la demande de la Chine et de l'Inde.

La République Démocratique du Congo (RDC) y était successivement représentée par le Président, Felix-Antoine Tshisekedi, et Eve Bazaiba Masudi, vice-Première ministre, ministre de l'Environnement et du Développement durable.

La COP26 a adopté un «*Pacte climatique de Glasgow*» destiné à accélérer la lutte contre le réchauffement climatique. Le Président Tshisekedi en a profité pour informer les délégations que son pays serait favorable à proposer des solutions pour surmonter les difficultés suscitées par le changement climatique à l'égard du développement durable, de la santé humaine, de l'écosystème et de la sécurité.

Il est peut-être superflu de rappeler que la RDC abrite la plus grande partie de la forêt humide équatoriale en Afrique qui est recouverte des vastes tourbières,

étendues sur environ 101.500 km² du territoire national, qui constituent un puits de plus de 30 gigatonnes de dioxyde de carbone, soit l'équivalent de plus de deux ans d'émissions mondiales de gaz à effet de serre, dont la préservation est vitale dans la lutte contre le réchauffement climatique.

«*Nous détenons des ressources nécessaires pour réguler la crise climatique*», a dit Félix Tshisekedi lors de sa visite au stand d'exposition de son pays sur le site de Glasgow-COP26. La RDC s'y est donc présentée comme «*pays solution*» à la lutte contre le réchauffement de la planète.

DÉFENSE LA VISION DE LA RDC

La République Démocratique du Congo a été désignée comme l'un des pays ayant perdu la plus grande partie de la forêt tropicale primaire du monde en 2019. Le pays a perdu 475 000 hectares de forêt, ce qui la place en deuxième position après le Brésil, qui a perdu plus d'un million d'hectares de forêt en Amazonie, selon un rapport Global Forest Watch publié en 2020.

Le rapport indique que la plupart des pertes de forêts primaires en RD Congo «*semblent toujours se situer dans des zones d'agriculture cyclique qui nourrissent généralement les populations locales, mais il y a de plus en plus*



de preuves que certaines peuvent être liées à l'exploitation forestière, minière et aux plantations commerciales à grande échelle».

Pour positionner la RDC comme pays solution à la lutte contre le réchauffement de la planète, la mise en place d'une stratégie de communication gouver-

nementale visant à faire en sorte que les messages parviennent aux populations qui exercent des activités liées à la destruction de la forêt tropicale humide en raison soit de l'agriculture, soit de l'abatage des arbres comme facteur de survie.

La clé de la réalisation de

la vision de la RDC dans la résolution de la crise climatique passe nécessairement par un changement de mentalité et de comportement à tous les niveaux.

DANIEL MASSAMBA MEBOYA
SENIOR ADVISOR, ADVOCACY & COMMUNICATIONS
CORE GROUP – USA

Formation professionnelle : l'UNICEF en partenariat avec « Kinshasa Digital Académie »

De la même manière que l'éducation de base, la formation professionnelle figure parmi les priorités du programme quinquennal du Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo. D'où l'appui du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) à ce secteur éducatif de grande importance. Et dans le cadre de partenariat qui la lie avec la République démocratique du Congo, cette agence spécialisée des Nations Unies en matière d'enfant ne lésine pas sur les moyens en prenant de bonnes initiatives.

VÉRON KONGO

En partenariat avec «Kinshasa Digital Académie» (KDA), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le gouvernement congolais ont lancé, jeudi 11 novembre 2021, un programme dénommé «Initiative Génération Limite en RDC (Gen U).

L'objectif de ce programme est de créer de meilleures opportunités d'éducation, de compétence, d'emploi et d'entrepreneuriats pour les jeunes en RDC, à travers la formation professionnelle.

A l'occasion, le représentant de l'UNICEF en RDC, Edouard Beigbeder, a indiqué que l'agence des Nations Unies pour l'enfance cherche à rassembler les partenaires dans tous les secteurs de la vie éco-

nomique et sociale. Et ce, autour d'un programme commun visant à faire la promotion de la jeunesse congolaise. Pour ce faire, les stratégies lancées sur une série de piliers essentiels consistent à multiplier les plate-formes d'apprentissage et veiller à la formation en ligne pour les jeunes.

Directeur général de «Kinshasa Digital Académie», Jean-Louis Mbaka a fait valoir que les jeunes ont le pouvoir et le potentiel de transformer le monde, à condition qu'ils aient de bonnes opportunités de le faire. Il a également fait savoir que le boom démographique des jeunes a le potentiel de transformer les résultats économiques, sociaux et réduire les inégalités. Toutefois, il a attiré l'attention sur le fait que cela ne peut se produire que si les jeunes



sont compétents et ont accès aux opportunités.

De son côté, la ministre de la Formation professionnelle et des métiers, Antoinette Kipulu, s'est engagée à accompagner la KDA dans une approche visant la valorisation de l'homme pour la promotion des jeunes. Ce qui a fait dire à la ministre que la formation professionnelle se

présente comme l'outil majeur et incontournable à plusieurs difficultés que les jeunes rencontrent.

La formation professionnelle, a poursuivi Antoinette Kipulu, est un enjeu crucial pour le développement économique du pays, la cohésion sociale et la réduction de la pauvreté.

Quant aux partenaires

privés, ils ont été invités à donner plus d'ampleur à ce projet qui vise la jeunesse congolaise dans le cadre du renforcement des capacités en mobilisant des ressources nécessaires à la création d'emplois.

Pour rappel, la création de la KDA remonte à 2019. Elle forme des jeunes dont l'âge moyen est de vingt-quatre ans.

VENTE PUBLIQUE DU 4/12/2021

EXTRAIT DU CAHIER DES CHARGES

MONSIEUR LUSENGE KAMBALE Bonane Jérôme, député national et créancier poursuivant, domicilié sur avenue Kananga numéro 33, Quartier Tshimanga, Commune de Barumbu dans la ville de Kinshasa ;

Ayant pour conseil : Maître Freddy MAHAMBHI MAIYOKO, Avocat près la Cour d'Appel de Kinshasa/Gombe et y résidant sur avenue Wagenia n°1, Immeuble Baobab, 2^{ème} niveau dans la Commune de la Gombe à Kinshasa; Madame MAKENGO IHEMBULU NYANDOMBE, ménagère et débitrice, domicilié sur avenue Bondo numéro 107 dans la Commune de Ngiri-Ngiri, ayant pour Conseil, Maître Alex BENGUE BOYAMBA, Avocat au Bureau du Kongo Central et dont le cabinet est situé au croisement des avenues Haut-Congo et Marai, local 09 B 1^{er} Niveau, dans la Commune de Gombe à Kinshasa ;

Immeuble saisi est la parcelle de terre sise avenue Bondo n°107, Commune de Ngiri-Ngiri, couverte par le certificat d'enregistrement Vol AF7 Folio 70 du 13/10/1994 portant le numéro cadastral 845; propriété de la débitrice.

La mise à prix : 155.000 \$ (cent cinquante-cinq mille dollars américains). La vente publique aura lieu la samedi 04/12/2021 à 9 heures, au siège de la juridiction présidentielle du tribunal de grande Instance de Kinshasa/Kalamu, situé au croisement des avenues Assossa et Force Publique dans la Commune de Kasa-Vubu.

Il sied de préciser que c'est le Notaire de la Funa à Kinshasa qui procédera à ladite vente.

Fait à Kinshasa le 8/11/2021

Maître Freddy MAHAMBHI MAIYOKO

Mise au point du ministère de l'EPST : attention à la campagne d'intox !

La cellule de communication du ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique (EPST), porte à la connaissance de l'opinion nationale que par sa Note circulaire n°MINEPST/CABMIN/1474/2021 du 1^{er} novembre 2021, son excellence Monsieur le ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique, le professeur Tony Mwaba Kazadi, a rappelé le strict respect des dispositions constitutionnelles qui consacrent la gratuité de l'Enseignement primaire (1^{ère} Primaire à 6^{ème} Primaire) qui demeure irréversible et non négociable (article 43 de la Constitution du 18 février 2006 telle révisée à ce jour).

En sus de fixer de manière expresse le champ d'application de la gratuité au niveau primaire, cette note circulaire enjoint aux gouverneurs de province de fixer les frais scolaires pour le niveau maternel et secondaire en tenant compte des réalités spécifiques à chaque province, en précisant les seuils minima et maxima pour les frais de fonctionnement à percevoir et qui ne prennent pas en compte les salaires des enseignants, qui sont du domaine exclusif du Gouvernement central, pour éviter le retour au système de leur prise en charge par les parents.

Il est donc indécent, malicieux et malhonnête d'entretenir la campagne d'intox que la gratuité de l'enseignement a été supprimée.

Fait à Kinshasa, le 12 novembre 2021

Cellule de Communication

Développement à la base de 145 territoires : Tshisekedi tient à éviter les erreurs du programme de « 100 jours »

Lancé en grande pompe en mars 2019, le programme, dit de « 100 jours », a fait flop, sans atteindre les résultats escomptés. Bien au contraire, c'est par un procès que ce programme s'est terminé, à l'issue de l'emprisonnement de son principal maître-d'œuvre, Vital Kamerhe, alors directeur de cabinet du Chef de l'Etat. Tout compte fait, c'est près de 400 millions USD, coût initial de ce programme, qui sont partis en fumée. Pour le programme de développement à la base de 145 territoires de la République Démocratique du Congo, pour lequel le Gouvernement promet d'injecter un (1) million USD par an pour chaque territoire, le Président de la République a pris toutes les précautions d'usage pour éviter de retomber dans les erreurs du programme de 100 jours. Vendredi en Conseil des ministres, le Chef de l'Etat a consacré une partie de sa communication à cette question.

« Tirant les leçons de l'expérience du programme de 100 jours, le Président de la République a souhaité que la fonction mise en œuvre soit séparée de celle du suivi-évaluation dans la mise en œuvre du Programme de développement des 145 territoires qui a suscité beaucoup d'enthousiasme auprès de toute la population », pouvait-on dans

le compte-rendu du Conseil des ministres. Plus explicite, le Président de la République a souhaité qu'« un rapport détaillé d'exécution technique et financière de ce programme soit rendu disponible chaque trimestre pour lui permettre d'en assurer le suivi, par le truchement du Conseil présidentiel de veille stratégique (CPVS) ».

Selon lui, « ce programme devra également être au cœur des thématiques de la prochaine Conférence des gouverneurs. Ainsi, le Président de la République a recommandé au vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires coutumières de s'assurer que les gouverneurs de province contribuent de manière efficace dans la mise en œuvre dudit programme ». Aussi, a-t-il encouragé le Premier ministre à « veiller sur la cohérence des actions de nos partenaires au développement afin que celles-ci contribuent à la réalisation de ce programme ambitieux de développement du Congo profond ».

Reste à espérer que le programme de développement à la base de 145 territoires ne se terminera par un procès, à l'instar du programme, dit de « 100 jours ». Compte-rendu du Conseil des ministres du 12 novembre 2021.

ECONEWS

COMPTE RENDU DE LA VINGT-HUITIEME REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Son excellence Monsieur le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a présidé la vingt-huitième réunion du Conseil des ministres du Gouvernement de la République, ce vendredi 12 novembre 2021 par visioconférence.

Cinq points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :
I. Communication de son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;
II. Points d'informations ;
III. Approbation d'un relevé des décisions du Conseil des Ministres ;
IV. Examen et adoption des dossiers ;
V. Examen et adoption des textes.

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat a porté essentiellement sur sept (7) points, à savoir :

1. Des conclusions préliminaires de la première revue du programme triennal appuyé par le FMI

Le Président de la République s'est réjoui de l'Accord obtenu entre les équipes des services du Fonds Monétaire International (FMI) et le Gouvernement représenté par la troïka Finances, Budget et Banque Centrale du Congo.

Le Président de la République a encouragé le Gouvernement à maintenir sa détermination à mettre en œuvre les politiques publiques crédibles.

Il a exhorté le Gouvernement à utiliser, de manière rationnelle, les allocations Droits de tirage spéciaux (DTS) pour, d'une part, renforcer les réserves de change de la Banque Centrale ; et d'autre part,

financer le Budget afin de soutenir la reprise économique à court et à moyen terme.

Quant aux autres décaissements attendus l'année prochaine, le Chef de l'Etat a demandé au Premier ministre de veiller à ce que ces fonds soutiennent un Programme ambitieux de réformes structurelles visant à promouvoir une croissance économique durable, tout en intensifiant la mobilisation des recettes intérieures, l'amélioration de la gouvernance ainsi que le renforcement de la politique monétaire.

2. De la mise en œuvre et du suivi-évaluation du programme de développement à la base de nos 145 territoires

Tirant les leçons de l'expérience du programme de 100 jours, le Président de la République a souhaité que la fonction mise en œuvre soit séparée de celle du suivi-évaluation dans la mise en œuvre du Programme de développement de 145 territoires qui a suscité beaucoup d'enthousiasme auprès de toute la population.

A cet effet, il a souhaité qu'un rapport détaillé d'exécution technique et financière de ce programme soit rendu disponible chaque trimestre pour lui permettre d'en assurer le suivi, par le truchement du Conseil présidentiel de veille stratégique (CPVS).

Ce programme devra également être au cœur des thématiques de la prochaine Conférence des gouverneurs. Ainsi, le Président de la République a recommandé au vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires coutumières de s'assurer que les gouverneurs de province contribuent de ma-

nière efficace dans la mise en œuvre dudit programme.

Il a encouragé le Premier ministre à veiller sur la cohérence des actions de nos partenaires au développement afin que celles-ci contribuent à la réalisation de ce programme ambitieux de développement du Congo profond.

3. De l'exportation des mitrilles

Le Président de la République a fait part aux membres du Conseil des ministres d'un rapport révélant une fraude massive par des négociants étrangers qui exportent le cuivre et le cobalt sous le label des « Mitrilles ».

En effet, le recours au label « Mitrilles » permet aux exportateurs de minorer la valeur réelle des stocks de cuivre et de cobalt, réduisant ainsi les recettes à percevoir par l'Etat sur lesdites exportations, et occasionnant la pénurie d'intrants dans la chaîne d'approvisionnements de l'industrie locale.

Cette fraude est notamment occasionnée par la contradiction des textes réglementaires régissant le marché des mitrilles et leurs exportations.

D'où, la nécessité de statuer sur l'exportation des mitrilles en République Démocratique du Congo en révisant notamment les textes réglementaires en la matière, et d'examiner le mécanisme de contrôle qualitatif et quantitatif des mitrilles.

Le Chef de l'Etat a demandé au Premier ministre d'instruire les ministres concernés de travailler urgemment sur l'élaboration des nouveaux textes régissant cette activité de manière à les présenter lors de l'une des prochaines réunions du Conseil des ministres.

4. De la mise en œuvre de la campagne de sensibilisation sur le civisme fiscal

Le Président de la République a suivi, avec satisfaction, la campagne de recrutement des volontaires organisée le mardi 9 novembre dernier par la Coordination pour le changement des mentalités. 1.500 ont été recrutés et ils vont devoir suivre une formation sur différents modules relatifs à la fiscalité tant du pouvoir central, provincial que local, afin de mener une vulgarisation auprès des citoyens.

Au regard des objectifs poursuivis par cette campagne, notamment celui renforcer l'éthique fiscale dans le chef de nos compatriotes, et de sensibiliser les micro-entreprises ainsi que les acteurs économiques à quitter l'informel vers le formel pour maximiser les recettes publiques, le Chef de l'Etat a demandé au ministre d'Etat, ministre du Budget et le ministre des Finances d'accompagner la Coordination pour le changement des mentalités dans cet exercice patriotique.

5. Des mesures préventives face à la menace de la quatrième vague de Covid-19

Considérant la reprise épidémique dans certains pays avec lesquels la République Démocratique du Congo a des rapports permanents, en termes de circulation des personnes et des biens, le Président de la République a soutenu qu'il est impératif d'anticiper en vue de minimiser les risques et les incidences qu'entraînerait une nouvelle vague de contamination, par un système de surveillance plus adapté et plus efficace.

Il a, pour ce faire, engagé le Gouvernement, sous

la coordination du Premier Ministre, à prendre, sans délai, toutes les mesures appropriées pour prévenir une quatrième vague.

Le Chef de l'Etat a chargé le ministre de la Santé, Hygiène et Prévention, en collaboration avec le Secrétariat technique de riposte et la Task Force Covid, de définir une feuille de route des actions adaptées au contexte actuel de la pandémie à soumettre au prochain Conseil de ministres.

Cette feuille de route devrait structurer clairement les questions relatives à :

- La vaccination ;
- La prise en charge des malades ; et
- Au renforcement du système de santé.

Le Président de la République a conclu en rappelant que la pandémie à Covid-19, en dépit de toute l'attention qu'il convient d'y apporter, ne devrait pas occulter d'autres défis de santé publique que nous connaissons.

6. De l'amélioration des conditions de transport des étudiants

A la suite de sa décision d'accorder les facilités de transports aux étudiants de Kinshasa, le Président de la République avait chargé le ministre en charge des Transports de faire une étude pour permettre de dupliquer l'initiative en faveur des étudiants des provinces de l'ensemble du pays.

Au terme de ce Rapport, il a été décidé de l'acquisition de 600 bus et pièces de rechange pour permettre la mobilité des étudiants des institutions publiques du pays.

(Suite à la page 10)

Pour une paix durable dans le bassin méditerranéen**Nasser Bourita, porteur à Paris de l'approche royale pour la résolution de la crise libyenne**

Bien disposé à œuvrer pour une paix durable et une cohabitation pacifique dans le bassin méditerranéen, le Maroc s'est dit prêt à s'investir pour la résolution de la crise libyenne. Pendant ce temps, en Italie, on s'agace du virage dangereux de la politique étrangère de l'Algérie qui ne va pas dans le sens de rassurer tous les pays de la Méditerranée.

ECONEWS AVEC MAP

Le ministre marocain des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains résidents à l'étranger, Nasser Bourita, qui représente SM le Roi Mohammed VI à la Conférence de Paris sur la Libye, a présenté l'approche royale pour la résolution de la crise libyenne et la volonté du Souverain de faire du Maroc une terre d'accueil pour le dialogue inter-libyen.

M. Bourita a souligné aux participants à cette conférence, qui s'est tenue vendredi, sous la coprésidence du Président français Emmanuel Macron, de la Chancelière allemande Angela Merkel, du Président du Conseil italien Mario Draghi, ainsi que du Président du Conseil Présidentiel libyen Mohamed El-Menfi, que SM le Roi Mohammed VI suit de près les développements en Libye et encadre de sa vision Royale l'engagement du Maroc qui ne s'est jamais démenti.

Il a relevé que cette approche, fondée sur le respect de la volonté libyenne et le bannissement de tout paternalisme, a permis des avancées majeures entamées par la conclusion en décembre 2015 de l'Accord politique de Skhirat.

Le ministre a rappelé que les arrangements de Bouznika, du 6 oc-

tobre 2020 ont permis d'avancer vers la réunification des sept postes souverains, que le congrès parlementaire inter-libyen du 23 novembre 2020 a facilité la réunion, pour la première fois depuis 2011, de 123 parlementaires libyens de l'Est et de l'Ouest, et que plus récemment, l'engagement de Rabat de décembre 2020 a fait converger les opinions des Représentants de la Chambre des Représentants et le Haut Conseil d'Etat au sujet de la tenue des élections à la date prévue du 24 décembre 2021.

M. Bourita a appelé les participants à cette conférence à sortir avec des messages forts et clairs à l'adresse de la Libye et de la Communauté Internationale. Il a également appelé la Libye à s'engager vers un avenir meilleur pour préserver les avancées réalisées, soulignant que les élections peuvent transformer le cessez le feu en paix durable et régler définitivement la question de légitimité.

Le ministre n'a pas manqué de souligner, dans ce contexte, la nécessité de veiller à ce que le cadre législatif des élections en Libye soit «*consensuel*» et «*inclusif*», ajoutant que ces élections renforceront la souveraineté de la Libye et permettront à la communauté internationale d'avoir un seul interlocuteur libyen.

Après avoir clairement ex-



Nasser Bourita, chef de la diplomatie marocaine

primé le soutien du Royaume du Maroc aux actions du Gouvernement Abdel Hamid Dbeibah, le ministre a rappelé que le Maroc est prêt à soutenir tout accord entre Libyens.

«*Le Maroc est prêt à soutenir tout ce sur quoi les Libyens se mettront d'accord; et cela, les frères libyens le savent fort bien*», a affirmé M. Bourita qui a souligné la nécessité d'une transformation du rôle de la communauté internationale et des partenaires de la Libye.

«*Le Maroc - qui est resté une terre de dialogue vers laquelle les frères libyens convergent spontanément - a toujours regretté que la Libye soit pour certains un «fonds de commerce diplomatique» et, pour d'autres, «une arène de lutte par procuration», a affirmé M. Bourita pour qui «le seul parti que chacun doit prendre est celui d'accompagner la Libye unie - sans hérauts et sans intrusions- pour : asseoir les conditions d'une paix durable, y compris par la démission des mercenaires étrangers et la réinser-*

tion des miliciens locaux; accompagner la Libye sur le chemin de la consolidation de la paix et du raffermissement des institutions de l'Etat de droit; et aider la Libye à se reconstruire, grâce à ses ressources propres et à la faveur d'investissements gérés par les Libyens eux-mêmes».

Et pour conclure, M. Bourita a rappelé le soutien du Maroc aux efforts du secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres et de son envoyé personnel Ján Kubiš pour la consolidation de la paix en Libye.

L'objectif de la Conférence de Paris était d'apporter un soutien international à la poursuite de la transition politique engagée et à la tenue des élections selon le calendrier prévu.

ALGER MENACE LA STABILITÉ DE LA MÉDITERRANÉE

Alors que la crise libyenne représente déjà une sérieuse menace pour la paix dans le bassin méditerranéen, en Italie, on s'inquiète de plus en plus du virage dangereux de

la politique étrangère de l'Algérie.

«*Utilisant l'énergie comme arme politique, l'Algérie menace la stabilité de la région méditerranéenne*», a affirmé le député italien Paolo Lattanzio.

Interpellant, dans une question parlementaire, le président du Conseil des ministres italien, le ministre italien des Affaires étrangères et le ministre de la Transition écologique, le député a souligné que la décision de l'Algérie de ne pas reconduire le contrat d'approvisionnement de l'Europe en gaz via le Gazoduc Maghreb-Europe (GME) a été prise dans un contexte délicat marqué par la hausse des prix de la facture énergétique.

La décision «*inquiétante prise par les autorités algériennes affecte la relation de confiance et de bon voisinage*», a averti M. Lattanzio, notant que «*l'Europe ne doit pas tolérer ce chantage*».

La sénatrice italienne, Urania Papatheu, avait également souligné que la décision d'Alger, «*fournisseur non fiable*», est un acte «*inacceptable et condamnable*» qui impactera deux États membres importants de l'UE, à savoir l'Espagne et le Portugal.

Cet acte unilatéral est considéré par nombreux observateurs et hommes politiques européens comme un chantage de la part d'Alger envers l'Europe, suite notamment à l'adoption par le Conseil de sécurité de l'ONU de sa dernière résolution qui vient consolider les acquis du Royaume chérifien concernant la question du Sahara marocain.

Conflit du Tigré : les États-Unis accentuent leur pression**ECONEWS AVEC JEUNE AFRIQUE**

Washington a imposé vendredi des sanctions contre l'Érythrée, alliée de l'Éthiopie dans le conflit du Tigré, mettant en garde contre «*l'implosion*» du pays d'Abiy Ahmed en cas d'échec d'une solution négociée.

Le secrétaire d'État américain Antony Blinken a appelé vendredi à de nouvelles discussions entre Addis Abeba et les rebelles, avant son départ pour une tournée africaine la semaine prochaine.

Une absence d'accord entre les parties «*conduirait à l'implosion de l'Éthiopie et aurait des conséquences sur d'autres pays dans la région*», a-t-il estimé. «*L'autre option est de stopper toutes les actions militaires en cours, s'asseoir à une table pour négocier un véritable cessez-le-feu permettant l'accès de l'aide humanitaire à toutes les zones où la population en a besoin*», a poursuivi M. Blinken.

Le gouvernement américain a condamné tant le Front

de libération du peuple du Tigré (TPLF) au pouvoir dans cette région que le Premier ministre éthiopien Abiy Ahmed, un ancien allié et prix Nobel de la Paix, dans ce conflit qui a fait des milliers de morts depuis un an et placé des centaines de milliers d'habitants dans des conditions proches de la famine, selon l'ONU.

Début novembre, une enquête du Haut-commissariat de l'ONU aux droits de l'homme a conclu à de possibles crimes contre l'humanité commis par toutes les parties.

SANCTIONS UNIQUEMENT CONTRE L'ÉRYTHRÉE

Le président Joe Biden avait ouvert la voie en septembre à des sanctions contre tous les protagonistes du conflit. Mais celles imposées vendredi visent l'appareil militaire et politique de l'Érythrée, l'un des pays les plus reclus du monde et soumis à des sanctions internationales.

Washington «*veut donner du temps et de l'espace pour voir si ces discussions peuvent*

progresser», a expliqué dans un communiqué M. Blinken pour justifier d'avoir épargné – pour l'instant – l'Éthiopie et le TPLF.

Le régime érythréen a soutenu militairement Addis-Abeba en envoyant des troupes au Tigré, région qui borde sa frontière sud. Les États-Unis ont plusieurs fois réclamé le retrait de ces forces, notamment lors de la rencontre entre le représentant spécial Jeffrey Feltman et le président érythréen Issaias Afewerki en mai.

PILLAGES ET DE CRIMES SEXUELS

«*Les forces érythréennes ont opéré en Éthiopie pendant le conflit et ont été responsables de massacres, de pillages et de crimes sexuels*», a affirmé le Trésor américain dans un communiqué.

Les sanctions visent notamment l'armée érythréenne (EDF) et le Front populaire pour la démocratie et la justice (PFDJ), seul parti autorisé en Érythrée, dirigé par M. Afewerki qui donne «*des ordres directs aux généraux de l'EDF*», selon le Trésor.

Le porte-parole du TPLF,

Getachew Reda, a salué l'action des États-Unis qui «*au moins reconnaissent le rôle des Érythréens dans la campagne génocidaire au Tigré*», même si Asmara «*s'est perfectionné pour échapper aux sanctions*».

Mais pour Cameron Hudson, expert pour l'Atlantic Council, Abiy Ahmed «*reste responsable de ce conflit et le fait d'éviter encore une fois de sanctionner les entités éthiopiennes reflète le sentiment que (le Premier ministre) peut s'impliquer (dans des négociations) et que son approche du conflit a changé*», a expliqué l'expert.

Ces derniers jours, les diplomates étrangers ont intensifié leurs efforts pour tenter d'arracher un cessez-le-feu. L'expresident nigérian Olusegun Obasanjo, envoyé spécial de l'Union africaine, et M. Feltman se sont rendus en Éthiopie cette semaine. M. Blinken sera lui au Kenya voisin mardi.

«BLOCUS SYSTÉMATIQUE»

Jeudi, Addis-Abeba a émis

des conditions à des pourparlers avec le TPLF, qui a enregistré des victoires importantes sur le terrain ces dernières semaines et n'a pas écarté de marcher sur la capitale.

Elles incluent un cessez-le-feu, le retrait des rebelles des régions d'Amhara et d'Arfar et la reconnaissance de la légitimité du gouvernement central. Le TPLF a en retour réclamé l'entrée au Tigré de l'aide humanitaire, bloquée depuis le 18 octobre alors que 364 camions attendent une autorisation, selon l'ONU.

Le plus célèbre des Tigréens, le chef de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) Tedros Adhanom Ghebreyesus, a dénoncé vendredi le «*blocus systématique*» de cette région qui empêche l'envoi de vivres et de médicaments.

«*Les gens meurent à cause du manque d'approvisionnement*», a-t-il dit à Genève. Les autorités éthiopiennes sont aussi accusées d'avoir harcelé ou arrêté des Tigréens employés par les agences de l'ONU.

COMPTE RENDU DE LA VINGT-HUITIEME REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

(Suite de la page 8)

Un projet de décret portant création de « *Trans Académia* », une compagnie de transport pour étudiants, a été soumis au Premier ministre qui le soumettra à son tour aux délibérations du Conseil.

7. De la victoire de nos Léopards face à l'équipe nationale tanzanienne

Le Président de la République a conclu sa communication en félicitant nos Léopards pour leur victoire face au Taifa Stars de Tanzanie dans le cadre des matches de qualifications de la Coupe du Monde de football en 2022.

Il a invité toute la Nation à soutenir, comme un seul homme, notre équipe nationale qui affrontera le Benin ce dimanche 14 novembre à Kinshasa.

Intervenant dans la suite de la communication du Président de la République, le Premier ministre a informé le Conseil du lancement, le jeudi 11 novembre 2021, du Développement Multisectoriel et de Résilience Urbaine de Kinshasa dénommé « *Kin Elenda* ».

Ce projet du Gouvernement financé par la Banque Mondiale à hauteur de 500 millions de dollars américains permettra, notamment de renforcer la capacité de production d'eau potable de 330.000 mètres cubes par jour.

Il prévoit également des infrastructures structurantes au niveau de la ville Kinshasa et des investissements de proximité au niveau des quartiers ciblés, en abordant également le défi de sous-emploi et de cohésion sociale, ainsi que les renforcements de capacité en matière de gestion urbaine.

Au regard de l'importance que revêt ce projet, le Premier Ministre a invité les ministères impliqués dans sa mise en œuvre, de ne ménager aucun effort pour son succès.

En ce qui concerne le naufrage survenu le jeudi 11 novembre dernier sur le lac Kivu, le Premier ministre a présenté les condoléances du Gouvernement de la République aux familles éprouvées.

La baleinière provenait du village de Mushenyi, localité de Munanira, groupement de Monga-Sud en territoire de Kalehe et se rendait au marché de Nyamukubi, toujours en territoire de Kalehe. Le bilan provisoire fait état de plusieurs dizaines des morts, des personnes rescapées et des disparues.

Des instructions ont été données aux autorités loca-

les et le Gouvernement de la République suit de près l'évolution de la situation et attend les résultats de l'enquête, afin d'établir des responsabilités.

II. POINTS D'INFORMATIONS

II.1. État et administration du territoire

Le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières, a informé les membres du Conseil de l'état du territoire national qui demeure généralement calme en dépit des cas d'insécurité enregistrés dans la partie Est, où se poursuivent les opérations militaires, dans le cadre de l'état de siège.

Dans les grandes agglomérations, la Police nationale poursuit les opérations de lutte contre toute forme de criminalité.

L'état d'esprit de la population a été marqué notamment par :

- La rentrée judiciaire au Conseil d'Etat ;
 - Des vifs réactions et commentaires après l'attaque et la prise de certaines localités par les éléments ex-M23, au Nord-Kivu ;
 - Des réactions de satisfaction après la reprise par les Forces armées de la République Démocratique du Congo des localités de Chanzu et Runyonyi investies ;
 - Le naufrage d'une embarcation sur le Lac Kivu.
- Sur le plan sécuritaire, les statistiques font état de la montée du banditisme urbain et péri-urbains, de la criminalité due aux coupeurs de route dans certains coins du pays, et la récurrence des tensions intercommunautaires dans certaines provinces.

Le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières a aussi fait mention au Conseil de la mission qu'il a conduite à Bukavu, après les incidents survenus dans la nuit du 2 au 3 novembre dernier.

Il était à la tête d'une délégation composée du ministre de la Défense nationale, des six députés nationaux et un sénateur. Les mesures appropriées et des leçons à tirer font partie du rapport qu'il a réservé au Président de la République.

II.2. Situation sécuritaire

Le ministre de la Défense nationale et Anciens combattants a présenté au Conseil la situation sécuritaire qui demeure sous contrôle

des Forces de défense et de sécurité.

Il a soutenu que la pression militaire sur les groupes armés et les forces négatives demeure constante en dépit de quelques incursions dans les secteurs opérationnels en Ituri, dans le Nord Kivu et dans le Sud Kivu.

S'agissant de l'attaque et de l'occupation des localités de Chanzu et Runyonyi par des assaillants du M23, le Ministre de la Défense a indiqué qu'elles furent de courte durée. En effet, les forces loyalistes, en contre-attaque, ont rapidement repris ces localités et les populations y sont revenues.

Il a informé le Conseil de quelques faits qui ont marqué les trois secteurs opérationnels sous état de siège notamment :

- La capture de Serge Sekabo, alias Jacques KakaniTebabho, un général autoproclamé, chef du FPIC à Bunia ;
- L'embuscade tendue par les combattants CODECO/URDPC sur la RN-27 en territoire de Djugu ;
- L'incursion des miliciens FPIC en territoire d'Irumu dans la localité Tsitsa ;
- L'incursion des combattants CODECO/URDPC en territoire d'Irumu ;
- L'embuscade tendue par les terroristes ADF contre les usagers de la route Komanda- Luna.

Le ministre de la Défense a également fait état des différentes redditions, notamment celles de trois (03) leaders, anciens proches du chef de guerre Gédéon Mutanga dans le secteur de Mpyana en territoire de Manono (Tanganyika). Des saisies de munitions continuent d'être enregistrées.

II.3. Évolution de la situation de l'épidémie à Covid-19

Le ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention a informé le Conseil de la situation globale de la pandémie Covid-19 dans le pays.

Kinshasa a connu une augmentation de 12 à 23 cas confirmés positifs Covid-19 durant la dernière semaine épidémiologique tandis que la tendance baissière dans les provinces se poursuit.

Une amélioration dans la prise en charge des patients a contribué à diminuer sensiblement le taux de létalité.

La vaccination, quant à elle, se poursuit cependant la couverture vaccinale à la Covid 19 reste très faible. Seulement 0,1% de la population a été complètement

vaccinée à la Covid-19.

Le Gouvernement tient à rappeler à la population que l'observance des mesures barrières restent des moyens efficaces dans la lutte contre la Covid-19 et l'encourage à se faire vacciner.

Le ministre de la Santé a également informé le Conseil de l'évolution positive de la riposte contre l'épidémie à virus Ebola dans la province du Nord Kivu. Au 10 novembre, aucun nouveau cas n'a été confirmé. Le dernier cas remonte au 30 octobre 2021. De 11 cas enregistrés au total, huit (8) cas ont été confirmés et trois (3) cas probables.

II.4. Rapport sur les travaux de la Commission paritaire Gouvernement - Banc syndical de l'Administration publique

Après un exercice laborieux de dialogue avec les forces sociales de l'Administration Publique, le vice-Premier ministre, ministre de la Fonction publique, Modernisation de l'administration et Innovation du service public, a présenté aux membres du Conseil des ministres, le Rapport sur les travaux de la Commission paritaire Gouvernement - Banc syndical de l'Administration publique.

Les échanges entre les experts du Gouvernement et les délégués syndicaux de l'Administration publique se sont articulés autour de l'évaluation des Protocoles d'accord signés entre les deux parties de 2004 à 2020.

Ils avaient pour but d'aboutir à l'actualisation de toutes les résolutions prises et dont les modalités de mise en œuvre devraient aboutir à l'amélioration des conditions administratives sociales et pécuniaires des agents de carrière des services publics de l'Etat.

Le Protocole d'accord signé par les deux parties le 02 novembre 2021 représentent un compromis dont les grandes résolutions sont les suivantes :

- Baisse du taux de l'Impôt professionnel sur les revenus (IPR) de 15% à 3% actuellement prélevé sur les primes des agents de carrière des services publics de l'Etat ;
- Réajustement substantielle d'environ 45% du traitement de base de tous les fonctionnaires de l'huissier au Secrétaire général applicable à partir du deuxième trimestre 2022.

Afin d'en assurer l'exécution harmonieuse des actions retenues, le vice-Premier

ministre, ministre de la Fonction publique a proposé les mesures d'accompagnement suivantes :

- La réaffectation de l'enveloppe dégagée de la baisse de l'IPR dans l'amélioration du traitement de base ;
- La poursuite de l'assainissement du fichier de Référence de l'administration publique en vue de la maîtrise des effectifs (les premiers résultats concrets devront être palpés dès la fin du mois de décembre 2021) ;
- L'organisation des missions conjointes Gouvernement - Banc syndical dans les secteurs porteurs de croissance (mines, télécommunications, hydrocarbures, etc.) en vue de booster les recettes par les efforts de service.

Le réajustement du salaire et la baisse du taux de l'IPR, dès janvier 2022, marque la volonté manifeste du Gouvernement de répondre rapidement aux préoccupations sociales des agents de carrière des services publics de l'Etat.

Le Conseil des ministres a pris acte de ce Rapport.

III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des ministres a adopté le relevé des décisions prises lors de sa vingt-septième réunion tenue le vendredi 05 novembre 2021.

IV. EXAMEN ET ADOPTION DES DOSSIERS (04 dossiers)

IV.1. De la proposition d'annulation du contrat de partenariat conclu avec la société Golden Courts Sarl

Le ministre d'Etat, ministre du Développement rural a soumis au Conseil une Note concernant la proposition d'annulation du contrat de partenariat conclu entre le ministère du Développement Rural et la Société Golden Courts, Sarl portant sur un contrat de bail emphytéotique.

Des violations flagrantes des lois, règles et procédures lors de la signature de ce contrat ont été constatées, et requièrent de ce fait, son annulation et un accompagnement du Gouvernement pour la suite du dossier.

Après débat et délibérations, le Conseil a adopté ce dossier.

(Suite à la page 12)

Qatar 2022 : la RDC gagne sa finale du groupe et file en barrages

Pour son dernier match du groupe face au Bénin, la République Démocratique du Congo a fait l'essentiel en se qualifiant pour les matchs de barrages des éliminatoires, zone Afrique, de la Coupe du Monde de football, Qatar 2022. Deux buts lui ont suffi (Mbokani et Ben Malango) pour prendre la tête du groupe J. Avec cette victoire, la RDC se trouve dans les dix équipes africaines qui vont se battre en mars 2022 pour les cinq places réservées à l'Afrique. Pour le Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, présent dimanche au stade des Martyrs, toute la nation est derrière les Léopards pour une place au Qatar, 48 ans après la dernière qualification en 1974 de la RDC à une phase finale de la Coupe du Monde.

ECONEWS

Dans la course à la Coupe du Monde de football qui se joue en 2022 au Qatar, la République Démocratique du Congo a dû attendre le dernier match pour valider son ticket à la phase des barrages qui opposent en mars 2022 les dix meilleures équipes africaines.

Face au Bénin, la RDC s'est montrée plutôt réaliste en battant les Ecureuils béninois par le score de deux buts à zéro (2-0).

C'est à la 9^{ème} minute que Dieumerci Mbokani a réussi à transformer le pénalty donnant l'avantage aux Léopards de la RDC. Avec des Béninois enragés, les Léopards ont subi les assauts des Ecureuils, sans pour autant prendre un but. C'est à la 73^{ème} minute que Ben Malango a mis la RDC à l'abri par un coup de tête magistral (2-0). Le score restera inchangé jusqu'au coup de sifflet final.

Grâce à cette victoire, la RDC a une belle remontée dans le classement, se hissant à la tête du groupe avec 11 points, suivi du Bénin et de la



Le Président de la République jubile, après le premier but de la RDC, penalty transformé par Mbokani

Tanzanie qui sortent ex-aequo avec 10 points. C'est donc la RDC qui représentera le groupe J aux matchs de barrages qui se jouent en mars 2022.

C'est dire que, sur la route du Qatar, la RDC a juste gagné une bataille, mais pas la guerre. Le plus dur est à venir. Parce qu'en phase de barrages, les Léopards, qui se

hissent dans le Top 10 de meilleures équipes africaines dans ces éliminatoires à la Coupe du Monde, se retrouveront avec des équipes plus aguerries qui ne cachent pas leurs ambitions de concourir avec les grandes nations mondiales de football en 2022 au Qatar.

Il faudra ainsi attendre

le tirage au sort de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) pour que les Léopards découvrent leur dernier adversaire contre lequel ils vont jouer une double confrontation, avant d'envisager le chemin du Qatar.

FÉLIX TSHISEKEDI : «RESTEZ CONCENTRÉS»

Présent au stade des Martyrs, le Chef de l'Etat a communiqué avec l'équipe nationale, ne cachant pas sa joie à chaque but de Léopards.

Comme promis samedi, à l'occasion d'un dîner avec les joueurs, le Président de la République s'est donc rendu personnellement au stade de Martyrs pour soutenir l'équipe nationale. Plusieurs autres personnalités, le président de l'Assemblée nationale, Christophe Mboso, le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde, des membres du Gouvernement, des députés et sénateurs ont marqué leur présence au stade des Martyrs de la Pentecôte.

Très joyeux de la prestation des poulains de l'Argentin Hugo Hector, le premier sportif de la RDC, accompagné du Premier ministre et du président de l'Assemblée nationale a, après le match, suivi les joueurs au vestiaire pour leur présenter ses vives félicitations.

«*Il vous reste deux matchs. Rester concentrés. On est à deux pas de la Coupe du Monde. Je suis très fier de vous, le peuple congolais est très fier de vous. Vous m'avez fait un grand honneur*», a dit le Président de la République, s'adressant aux joueurs après cette brillante victoire.

Premier de son groupe, la RDC rejoint l'Egypte, le Mali, le Maroc et le Sénégal en barrages, en attendant les cinq autres qui vont compléter la liste.



Le Président de la République communique avec les joueurs dans le vestiaire

Linafoot : Mazembe impose sa loi à la JSK, Sanga Balende et Tshinkunku se neutralisent

NANA K.

En match comptant de la 8^{ème} journée du championnat d'élite, le Tout Puissant Mazembe a battu dimanche dans son temple de Kamalondo (Lubumbashi) la Jeunesse Sportive de Kinshasa (JSK) sur le score de trois buts à zéro (3-0). Les buts de Mazembe ont été marqués, respectivement par Kevin Mondeko, Thomas Ulimwengu et Kevin Bileko.

Grâce à cette victoire, Mazembe prend la tête du classement provisoire de la 27^{ème} édition de la Ligue nationale de football (Linafoot)

en alignant sept victoires, un match nul, avec 22 points au compteur.

A Mbuji-Mayi au stade Kashala Bonzola, Sa Majesté Sanga Balende a été tenu en échec samedi par l'Union Sportive Tshinkunku (0-0), en match aller de la 27^{ème} édition de la Linafoot. Le choc

du Grand Kasai s'est donc terminé par un nul vierge.

Après ce nul, Sanga Balende grimpe à la 10^{ème} place avec huit points en cinq matchs, tandis que Tshinkunku stagne à la 19^{ème} place avec quatre points après huit matchs.

L'US Tshinkunku peine à retrouver ses marques dans la Linafoot, malgré le limogeage de son ancien entraîneur.

A noter qu'à l'issue de ce duel du Grand Kasai, les

supporters, mécontents du mauvais arbitrage, ont posé des actes anti-sportifs par des jets de projectiles et bien d'autres actes à bannir dans les stades. Les éléments de la Police ont escorté l'US Tshinkunku du stade Kashala Bonzola. Les supporters de Sanga Balende ne sont pas à leur premier forfait. La dernière fois, ils avaient un traitement dégradant à l'équipe de Mazembe qui jouait en déplacement à Mbuji-Mayi.

ECONEWS

Journal en ligne
et Tri-hebdomadaire
d'informations
générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/
Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/
89 301 93 05
+ 243 903185670
E-mail :

kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Faustin KUEDIASALA

RÉDACTEUR EN CHEF
Hugo TAMUSA

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Florent N'LUNDA N'SILU

RÉDACTION GÉNÉRALE
Faustin KUEDIASALA
Hugo TAMUSA
Florent N'LUNDA N'SILU
Véron KONGO
Jonathan MUTADJIRI
Nana Kanku
Olivier Dioso
A.T. MPUTU

COLLABORATEUR EXTÉRIEURS
Marc NZATE
Francis Mayuma

WEB MASTER
Tighana MASIALA

PRODUCTION
Michel MASUDI
+243 907314011

COMMERCIAL
John RUSHIMBA

INTENDANT GÉNÉRAL
René LOKOTA

Le PALU condamne fermement l'attaque de son siège par les manifestants de Lamuka à Kinshasa et à Kikwit

Le Parti lumumbiste uni-fié (PALU) a vivement condamné l'attaque samedi de ses bureaux de Kinshasa et de Kikwit, dans la province du Kwilu. Pour le parti cher à Godefroid Mayobo, les assaillants ont été bien identifiés et seraient partisans de la plate-forme Lamuka du tandem Fayulu-Muzito. Membre de l'Union sacrée de la nation, le PALU «dénonce cette énième provocation et rappelle qu'il a toujours combattu pour la démocratie dans ce pays et en a payé le lourd tribut» et appelle, par conséquent, les autorités compétentes à diligenter des enquêtes pour que les responsabilités soient établies afin que «les auteurs répondent de leurs actes». Voici le communiqué signé par son secrétaire permanent et porte-parole du parti, Célestin Ngoma.

Le secrétariat permanent du Parti lumumbiste unifié, PALU en sigle, informe l'opinion tant nationale qu'internationale qu'à la suite de la marche dite pacifique de ce samedi 13 novembre 2021, des militants de Lamuka, non autrement identifiés, munis de machettes, ont sauvagement attaqué simultanément son siège national situé à Debonhomme dans la commune de Matete à Kinshasa et celui de Kikwit dans la province du Kwilu.

Ils ont saccagé les effigies du patriarche Antoine Gizenga et de Patrice-Emery Lumumba, nos pères fondateurs, et blessé des militants commis à la garde du siège (communément appelés A5) à cause de l'appartenance du

PALU à l'Union sacrée et son partenariat avec son excellence Monsieur le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi.

Le PALU dénonce cette énième provocation et rappelle qu'il a toujours combattu pour la démocratie dans ce pays et en a payé le lourd tribut.

En tant que le plus vieux parti en République Démocratique du Congo et engagé pour la promotion de la démocratie, le Palu n'est pas prêt à accepter cette intolérance et cette manipulation qui constituent un véritable recul des valeurs d'un Etat de droit dont ses pères fondateurs ont donné leurs vies en sacrifices.

Lors de cette attaque du



Un militant du PALU, victime des actes de vandalisme

siège national à Kinshasa, les militants présents ont pu attraper deux éléments qui ont mis à la Police pour éviter de se faire justice.

Le PALU lance un appel aux

autorités compétentes pour que les enquêtes soient diligentées et que les responsabilités soient établies afin que les auteurs répondent de leurs actes.

Fait à Kinshasa, le 13 novembre 2021

CÉLESTIN NGOMA

SECRÉTAIRE PERMANENT ET PORTE-PAROLE DU PARTI

COMPTE RENDU DE LA VINGT-HUITIEME REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

(Suite de la page 10)

IV.2. Deux dossiers liés à la Recherche scientifique

Le ministre de la Recherche Scientifique et Innovation technologique a présenté deux dossiers au Conseil des Ministres.

Le premier a porté sur la Note relative à la Conférence internationale sur la gestion de volcan Virunga. L'objectif est de faciliter les échanges d'expériences scientifiques entre chercheurs et faire le plaidoyer auprès des partenaires scientifiques, techniques et financiers en faveur de l'Observatoire Volcanologique de Goma (OVG).

Il a relevé que cette Conférence permettra de :

- Faire un état des lieux de l'OVG (personnel, infrastructures et équipements scientifiques et techniques) ;
- Établir les signes précurseurs de l'éruption volcanique et les responsabilités ;
- Identifier les effets des larves du volcan sur la biodiversité ;
- Élaborer un schéma de la gestion des risques volcaniques ;
- Élaborer un plan de prise en charge des sinistrés par les structures compétentes ;
- Présenter le Plan Stratégique de l'OVG.

Le Ministre de la Recherche Scientifique a soutenu que cette initiative permettra au Gouvernement de mieux se préparer aux éventuelles éruptions volcaniques et d'en gérer les dégâts de manière efficace. Et le second dossier a concerné l'approbation par le Gouvernement du Document de Politique de la Recherche scientifique de la République Démocratique du Congo.

Afin de faire de la Recherche scientifique un outil majeur de développement durable dans notre pays et ainsi contribuer à la réalisation des aspirations définies dans la Vision 2050 tendant à bâtir une société congolaise fondée sur le savoir, le ministre de la Recherche scientifique a également soutenu que ce Document devrait être rendu opérationnel et vulgarisé à travers un Plan d'Action Stratégiques sur toute l'étendue du pays.

Il a prié aux membres du Gouvernement de s'en approprier.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ces deux dossiers.

IV.3. De la tenue prochaine à Kinshasa de la Conférence des ministres du Genre des pays d'Afrique centrale

La ministre du Genre, Famille et Enfant a présenté au Conseil une note proposant la tenue, à Kinshasa, de la Conférence des ministres du Genre des pays membres sur l'implication des femmes dans le processus de prévention, gestion et résolution des conflits en Afrique Centrale.

Cette Conférence a pour objet de mener une réflexion de fond sur les modalités de la mise en place du Réseau de Femmes Médiatrices en Afrique Centrale (REFMAC) et le choix porté à la République Démocratique du Congo pour son organisation est une marque de reconnaissance à l'endroit de l'engagement du Président de la République en faveur du Genre et sa détermination à promouvoir la participation de la femme.

De plus, elle renforcera le leadership de notre pays en ce sens

qu'elle fera progresser l'Agenda de la Femme Africaine en répondant à l'un des domaines prioritaires de Beijing.

La ministre du Genre a également fait part au Conseil des actions qui devraient être réalisées en aval pour l'organisation de ladite conférence.

Après débats et délibérations, ce dossier a été adopté par le Conseil.

V. EXAMEN ET ADOPTION DE PROJETS DES TEXTES (05 Textes)

V.1. Deux projets d'ordonnance

La ministre d'Etat, ministre de la Justice et Garde des sceaux a présenté, à l'attention du Conseil, deux Projets d'Ordonnances adoptés en Commission des Lois et Textes Réglementaires.

Le premier, projet d'ordonnance portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement. Et le second, Projet d'Ordonnance, fixe les attributions des Ministères.

Ces textes sont une révision des textes en vigueur tenant compte des spécificités de l'actuelle équipe gouvernementale.

Après débats et délibérations, ces projets d'ordonnances ont été adoptés moyennant amendements qui pourront être intégrés conformément aux principes arrêtés par une Commission ad hoc avant d'en transmettre le Rapport au Premier Ministre.

V.2. Projet de Décret portant création d'un Établissement Public

Le ministre d'Etat, ministre des

Infrastructures et Travaux publics a présenté au Conseil le contenu du Projet de Décret portant création, organisation et fonctionnement d'un Établissement Public dénommé Agence de Pilotage, de Coordination et de Suivi des Conventions de Collaboration signées entre la République Démocratique du Congo et les partenaires privés, en sigle «APCSC».

Doté de la personnalité juridique, cet établissement à caractère administratif et financier est chargé du pilotage, de la coordination, de la gestion et du suivi de la mise en œuvre des conventions signées entre la République Démocratique du Congo et les partenaires privés dans le cadre du partenariat public-privé, dans les domaines des infrastructures de basse et des ressources naturelles.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce Projet de Décret.

V.3. Projet de Loi modifiant le Code Pénal en vigueur

Le Ministre des Droits Humains a présenté aux membres du Gouvernement les grandes lignes du Projet de Loi modifiant et complétant le Code Pénal Congolais en matière de répression de la traite des personnes.

Ce projet s'inscrit dans l'optique de la mise en œuvre des conventions internationales relatives au respect et à la protection de la personne humaine que la République Démocratique du Congo a ratifié et requiert de prendre des mesures appropriées pour donner le caractère d'infraction pénales aux actes prohibés par lesdites conventions.

Après débats et délibérations, ce Projet de Loi a été adopté.

V.4. Projet de Loi de ratification

Le ministre du Commerce extérieur a présenté au Conseil le projet de loi autorisant la ratification par la République Démocratique du Congo et la République de Zambie, signé le 6 août 2015.

Pour ces deux pays, partenaires commerciaux stratégiques dans les importations et les exportations, cette ratification leur permettra respectivement :
- d'augmenter le volume des échanges commerciaux et des recettes ;
- de réaliser des importations et des exportations commerciales aux règles d'origine ;
- de mettre en œuvre du Régime Commercial Simplifié (RECOS) ;
- de créer le poste frontalier à arrêt unique au poste frontalier de Kasumbalesa.

Cet Accord a pour but de contribuer au développement économique des deux pays ayant des intérêts communs. Il vise à raffermir et diversifier leurs relations commerciales, bâties sur la justice, l'équité, la réciprocité, des bénéfices ainsi que l'application du traitement de la nation la plus favorisée en conformité avec les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce Projet de Loi de ratification. Commencée à 11h58, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 17h07.

PATRICK MUYAYA KATEMBWE
MINISTRE DE LA COMMUNICATION ET MÉDIAS
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT